

L'avenir de la taxe carbone : quelles sont les marges de manœuvre ?

Des solutions pour répondre aux enjeux de la transition écologique entre Marche pour le climat et gilets jaunes

Jeudi 25 avril 2019

8h30 – 11h

Hôtel Raphael

17 avenue Kléber - 75116 PARIS



Maître Carl ENCKELL
ENCKELL Avocats



Maître Matthieu TORET
ENERLEX Avocat

Le jeudi 25 avril 2019, de 8h30 à 11h, les cabinets ENCKELL Avocats et ENERLEX Avocat, respectivement spécialisés en environnement et en fiscalité énergétique, organisent un petit déjeuner autour de la thématique « **Avenir de la taxe carbone : quelles sont les marges de manœuvre ?** »

Dans le cadre de ses engagements internationaux (Protocole de Kyoto, Accord de Paris), la France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique.

Pour atteindre cet objectif, la France a notamment introduit une composante carbone dans les tarifs des taxes énergétiques, dont la trajectoire haussière a récemment été remise en cause suite au mouvement des « gilets jaunes ».

L'objet de ce petit-déjeuner est notamment d'envisager l'avenir de la taxation du carbone en France, et plus largement celui de la fiscalité environnementale.

Après avoir quitté le **Ministère de l'Economie et des Finances** où, il a travaillé pendant près de 5 ans à l'élaboration de la fiscalité énergétique française, Matthieu TORET a créé le cabinet **ENERLEX Avocat**, dont l'activité est essentiellement consacrée à la fiscalité environnementale, à la fiscalité énergétique et au droit douanier.

Carl Enckell a fondé **ENCKELL Avocats** en 2012. Son cabinet est dédié au droit de l'environnement et de l'énergie, français et européen, pour le compte d'opérateurs privés et de collectivités. Son expertise juridique et son expérience pratique lui permettent d'apporter un regard stratégique sur les évolutions de ces matières tant à l'échelon national qu'europpéen.

PROGRAMME

Etat de la situation

Possibilités et alternatives juridiques

Quelle restitution aux acteurs vertueux ?

INFORMATIONS PRATIQUES

Personnes concernées
Entreprises

Durée et lieu :

8h30 : accueil des participants

8h30 – 9h15 : petit-déjeuner

9h15 – 10h30 : présentation de la situation et des possibilités juridiques,

10h30 – 11h00 : séance de questions-réponses.

Hotel Raphael - 17, Avenue Kléber, 75116 Paris

Le nombre de place étant limité, l'inscription préalable est obligatoire

BULLETIN D'INSCRIPTION

Avenir de la taxe carbone : quelles sont les marges de manœuvre ?

A retourner à

cabinet@enckell-avocats.com et m.toret@enerlex-avocat.fr

Nom : Prénom :

Fonction : Service :

Tél : Fax :

Courriel :

Adresse:.....

.....

Date, cachet et
signature